

Sécurité et circulation routière

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Délégation à la sécurité
et à la circulation routières

Arrêté du 11 mai 2010 portant désignation des candidats admis à l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur de la session 2009

NOR : DEVS1011911A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le code de la route ;

Vu l'arrêté du 23 août 1971 modifié, relatif au brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2009 fixant les dates de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et désignant les centres d'examen pour la session 2009 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2009 portant désignation des membres du jury de l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur de la session 2009 ;

Sur proposition de la préfète, déléguée à la sécurité et à la circulation routières,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont déclarés admis à l'examen du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur de la session 2009 les candidats dont les noms suivent :

Mlle ANTHIER (Laurence), épouse EL AZHARI.

M. BELCHEN (Philippe).

Mme BERTROU (Sandrine), épouse NOËL.

M. BOILEAU (Damien).

Mme BUNDY (Laurence), épouse HOARAU.

Mme CORCUFF (Sophie), épouse VIGOUROUX.

M. COURTENS (Michaël).

Mme CRABU (Angéline), épouse LECA.

M. DELAHAYE (Sébastien).

Mme DELCEY (Magali), épouse GRESSET.

Mlle DUBOURG (Marie).

M. DUMAS (Arnaud).

M. DYBA (François-Xavier).

M. FLOBERT (Jérôme).

M. FRADET (Guillaume).

M. GASTEAU (Baptiste).

M. GIMENO (Gilles).

Mlle GONCALVES (Christine).

Mlle GUILLARD (Marion).

Mme HORTEMEL (Sylvie).
Mlle LE CHAPELAIN (Liliane).
M. LEFEBVRE (Eric).
Mme LETERRE (Gaëlle).
Mlle MAILLET (Stéphanie).
M. MALPELI (Grégory).
M. MARTINEZ (Jean-Marc).
Mme MESURE (Marie), épouse BRIAN.
M. OTTMANN (Claude).
Mlle PUJEAUT (Stéphanie).
Mlle RICHE (Mélanie).
M. SORIANO (Raphaël).
Mlle STAWNIAK (Tatiana).
M. VALETTE (Romain).
M. VEILLARD (Stéphane).
Mme ZAMMITH (Annie), épouse BENOIT.
Mme ZAROUALI (Aïcha).

Article 2

La préfète, déléguée à la sécurité et à la circulation routières, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 11 mai 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :
La préfète, déléguée à la sécurité et à la circulation routières,
M. MERLI